

## HOMOLOGATION

Décision d'homologation n° 109-16-50 du 7 mars 2003

Décision de reconduction n° 211-16-50 du 8 août 2005

Cette décision annule et remplace la décision n° 158-16-50 du 7 mars 2004

Concernant la gamme de menuiseries aluminium RPT :

### **SYSTÈME DE MENUISERIES COULISSANTES**

### **COULISSANT TRADITION RPT**

De la société : FPEE Industries, Département Aluminium  
Zone Industrielle Est  
Route de Sillé le Guillaume  
F-72350 BRULON

Cette décision d'homologation atteste que le système désigné ci-dessus permet de par sa conception de réaliser des menuiseries conformes aux spécifications de la norme XP P 24-401.

Cette homologation constitue un préalable à l'attribution de la marque NF Menuiseries aluminium RPT mais ne préjuge pas des performances A\*E\*V\* pouvant être obtenues par les menuiseries du système, ces performances ne pouvant être attestées que pour des fabrications bénéficiant de la marque NF Menuiseries aluminium RPT.

#### OBJET DE L'HOMOLOGATION :

CONCEPTION ET DIMENSIONS MAXIMALES DU SYSTÈME SELON DESCRIPTION DÉFINIE EN PAGES ANNEXES DANS LE DOSSIER TECHNIQUE D'HOMOLOGATION

Quiconque présente ce document doit également produire in extenso le Dossier Technique d'Homologation correspondant figurant en pages annexes.

Cette homologation peut être annulée, suspendue ou modifiée. Il est important de vérifier la validité de ce document en se référant à la « liste des systèmes de menuiseries aluminium sous homologation » tenue à jour au CSTB. Cette liste est disponible sur le site <http://www.cstb.fr> ou sur demande (CSTB, tél. 01 64 68 83 62).

*Cette homologation comporte 7 pages.*

*Correspondant : Gilbert SIMONATO*

*Tél : 01.64.68.88.24*

*Fax : 01.64.68.85.36*

# Dossier Technique d'Homologation

## A. Description du système de menuiseries « COULISSANT TRADITION RPT »

Les menuiseries « COULISSANT TRADITION RPT » sont des fenêtres ou portes-fenêtres coulissantes à 2 vantaux égaux. Les cadres dormants et ouvrants (sauf montants centraux) sont réalisés avec des profilés en aluminium à rupture de pont thermique.

Sur déclaration du titulaire, les matériaux et accessoires utilisés sont conformes aux spécifications de la norme XP P 24-401.

### 1. Profilés

#### 1.1 Profilés aluminium.

Les traitements de surface doivent répondre aux spécifications de la norme NF P 24-351 et aux spécifications de l'annexe B de la norme XP P 24-400 pour les profilés RPT.

Dans le cas de profilés commercialisés bruts, il appartiendra au fabricant de fenêtres de réaliser les traitements de surface conformément aux spécifications ci-dessus.

##### 1.11 Profilés principaux RPT

Seuls les profilés marqués dans le cadre de la marque NF « Profilés aluminium à rupture de pont thermique pour menuiseries » peuvent être utilisés pour la fabrication des menuiseries visées par l'homologation.

- Dormants : réf. CR200, CR215, CR235
- Ouvrants :
  - Montants latéraux simples : réf. CR003, CR007
  - Montants latéraux renforcés : réf. CR005A, CR008
  - Traverse haute et basse : réf. CR001A

##### 1.12 Autres profilés principaux

- Montants chicane : réf. CR002 (simple), CR004 (renforcé)
- Pièce d'appui : réf. APPUI166, APPUI126

##### 1.13 Profilés complémentaires

- Bavettes : réf. B30, B60/40
- Tapées : réf. TAP95, TAP115, TAP135, TAP155, TVR115, TVR135
- Couvre-joint : réf. CJ35, CJ65
- Rail aluminium : réf. RAIL

### 1.2 Profilés PVC

- Profilé chicane : réf. Accroche chicane

### 1.3 Profilés d'étanchéité

- Entre ouvrants et ouvrants/dormant :
  - joint brosse polypropylène (avec Fin Seal) : réf. 302
  - pièce d'étanchéité centrale adhésive avec joint brosse polypropylène : réf. 301
  - partie souple du profilé chicane
- De vitrage (en EPDM) : réf. 2701 (noir), 1012 (gris)

## 2. Menuiseries

### 2.1 Cadre dormant

- Assemblage

A coupe d'onglet assemblé au moyen d'équerres en aluminium à sertir dans la chambre intérieure des profilés et d'équerres 906 ES dans la chambre des barrettes. L'étanchéité est assurée par du mastic polyuréthane dans les chambres et par un mastic fluide acrylique sur les coupes.

- Drainage
  - Au droit du vantail semi-fixe :
    - . 1 lumière de 8 x 30 mm en extrémité du rail intérieur
    - . 1 lumière de 8 x 30 mm dans le rail extérieur, protégée par pare-tempêtes à clapet, puis 1 supplémentaire par tranche de 0,50 m au-delà de 1 m.
  - Au droit du vantail de service :
    - . 2 lumières de 8 x 30 mm dans le rail extérieur puis 1 supplémentaire par tranche de 0,50 m au-delà de 1 m.

## 2.2 Cadre ouvrant

### • Assemblage

Après débit à coupe droite, usinage des profilés et mise en place des accessoires et des joints « brosse », l'assemblage se fait autour du vitrage équipé du profilé d'étanchéité en U.

### • Drainage traverse basse

- lumières de Ø 8 mm tous les 100 mm dans le joint de vitrage
- lumières de Ø 8 mm au travers de la coupure thermique situées à 120 mm de chaque extrémité puis 1 supplémentaire par tranche de 0,50 m au-delà de 1 m.

## 2.3 Vitrages

Les vitrages utilisés sont des vitrages isolants de 23/24 mm d'épaisseur devant bénéficier d'une certification de qualité. La conception permet une prise en feuillure minimale des profilés ouvrants conforme aux spécifications de la norme NF P 78-201 de mai 93 (réf. DTU 39).

Dans le cas de vitrage d'épaisseur totale de verre supérieure ou égale à 10 mm, le fabricant devra s'assurer, par voie expérimentale, que la conception globale de la menuiserie (ferrage, profilés) permet de satisfaire aux critères mécaniques spécifiques prévus par la norme NF P 20-302.

## 3. Divers

Le profilé de chicane réf. Accroche chicane est extrudé par la société MAINE PLASTIQUES (53) à partir des compositions vinyliques suivantes :

- Partie rigide : réf. TEFANYL VR GR 921 EP. RG49 coloris anthracite de COUSIN TESSIER,
- Partie souple : composition de coloris noir homologuée au CSTB sous la référence A002 entrant dans la fabrication de la garniture d'étanchéité.

## 4. Quincaillerie\* / Accessoires

La quincaillerie spécifique au système est fournie par le titulaire.

\* Testée lors des essais d'homologation.

D'autres quincailleries peuvent être utilisées sous réserve de justifications expérimentales, et avec l'accord du titulaire.

- Chariot à roulettes, chape en nylon polyamide chargé à 30 % de fibres de verre
  - Double, roulettes en polyacétal : réf. 2285 (réglable)
- Poignées de manœuvre et fermetures :
  - Bloc serrure manuel : réf. BSM
  - Poignée ouverture manuelle : réf. POM
  - Coquille manuelle : réf. PCM
  - Coquille fixe : réf. PCF
  - Face avant intérieure : réf. FAI
  - Fermeture : réf. S2, S3
  - Gâche avec vis et clameau en acier inox : réf. gâche inox
- Crémones à tête : réf. 3201, 3202, 3203 et 3205
- Gâche en aluminium : réf. 3204
- Poignée de manœuvre en PVC : réf. 148, 149, 151, 152
- Equerre aluminium à sertir : réf. 2001
- Equerres de renfort en ABS : réf. 906 ES (logement de barrette)
- Equerres d'alignement en polyamide : réf. 2006
- Equerres d'étanchéité dormant en ABS : réf. 908, 910
- Cales d'étanchéité en ABS : réf. 908,910
- Butée en acetal haute et basse pour chicane : réf. 904MC
- Butée en acetal pour montants latéraux : réf. 905 ML
- Fourreau en ABS pour traverse haute et basse : réf. 903TB
- Pare-tempête en polyamide avec clapet : réf. 1301
- Support cale brosse étanchéité basse : réf. SUP CALE
- Vérin de pose en zamac : réf. 2404
- Rondelle en polyamide pour fixation vérin : réf. 601

## B. Dimensions maximales (tableau)

Menuiserie	Montants centraux	L <sub>T</sub> (m)	H <sub>T</sub> (m)
2 vantaux	CR002 + CR002	1,60	1,65
2 vantaux	CR002 (ext) + CR004 (int)	1,80	2,15
2 vantaux	CR004 + CR004	3,00	2,25

Les portes-fenêtres sont réalisées avec un montant latéral renforcé sur le vantail de service.

Pour les fabrications certifiées NF Menuiseries aluminium RPT, des dimensions supérieures à celles indiquées ci-dessus peuvent être envisagées ; elles sont alors précisées sur le certificat de qualification attribué au menuisier assembleur.

## C. Caractéristiques thermiques

Pour les menuiseries de dimensions courantes, les coefficients  $U_w$  et  $U_{jn}$  à prendre en compte pour le calcul du coefficient  $U_{bat}$  selon les règles Th-U, et le facteur solaire  $S_w$  de la menuiserie posée au nu intérieur selon les règles Th-S sont donnés dans les tableaux ci-après :

### Coefficient $U_w$ à prendre en compte pour le calcul du coefficient $U_{bat}$ selon les règles Th-U

Coefficient $U_g$ du vitrage $W/(m^2.K)$	Coefficient $U_w$ de la fenêtre nue $W/(m^2.K)$	Coefficient moyen U jour-nuit $U_{jn}$ $W/(m^2.K)$ pour une résistance thermique complémentaire $\Delta R^* (m^2.K/W)$	
		0,15	0,19
<b>Fenêtre à 2 vantaux 1,85 m x 1,48 m (L x H)</b> Dormant : réf. CR200 Ouvrants : Traverse haute et basse : réf. CR001A <span style="float: right;"><math>U_f = 5,2 W/(m^2.K)</math></span> Montants latéraux : réf. CR003 + CR003 Montants centraux : réf. CR002 + CR002			
1,2	2,5	2,2	2,1
1,4	2,6	2,2	2,2
1,6	2,8	2,4	2,3
1,8	2,9	2,5	2,4
2,0	3,0	2,5	2,5
2,7	3,5	2,9	2,8
2,9	3,7	3,0	2,9
<b>Porte-fenêtre à 2 vantaux 1,85 m x 2,18 m (L x H)</b> Dormant : réf. CR200 Ouvrants : Traverse haute et basse : réf. CR001A <span style="float: right;"><math>U_f = 5,4 W/(m^2.K)</math></span> Montants latéraux : réf. CR003 + CR005A Montants centraux : réf. CR002 (ext) + CR004 (int)			
1,2	2,4	2,1	2,0
1,4	2,5	2,2	2,1
1,6	2,7	2,3	2,2
1,8	2,8	2,4	2,3
2,0	2,9	2,5	2,4
2,7	3,5	2,9	2,8
2,9	3,6	3,0	2,9
* $\Delta R$ est la résistance thermique complémentaire apportée par l'ensemble fermeture extérieure-lame d'air ventilée, telle qu'elle est définie dans les règles Th-U.			

Utilisations uniquement dans les cas où la réglementation RT 2000 n'est pas applicable.

## Coefficient $S_w$ selon les règles Th-S

$S_g$ facteur solaire du vitrage avec protection solaire éventuelle	$S_w$			
	Valeur forfaitaire de $\alpha^*$ (menuiserie)			
	0,4	0,6	0,8	1
<b>Fenêtre à 2 vantaux 1,85 m x 1,48 m (L x H)</b> Dormant : réf. CR200 Ouvrants : Traverse haute et basse : réf. CR001A <span style="float: right;">Uf = 5,2 W/(m².K)</span> Montants latéraux : réf. CR003 + CR003 Montants centraux : réf. CR002 + CR002				
0,1	0,09	0,10	0,11	0,12
0,2	0,15	0,16	0,17	0,18
0,3	0,22	0,23	0,24	0,25
0,4	0,28	0,29	0,30	0,31
0,5	0,35	0,36	0,37	0,38
0,6	0,42	0,43	0,44	0,45
0,7	0,48	0,49	0,50	0,51
0,8	0,55	0,56	0,57	0,58
<b>Porte-fenêtre à 2 vantaux 1,85 m x 2,18 m (L x H)</b> Dormant : réf. CR200 Ouvrants : Traverse haute et basse : réf. CR001A <span style="float: right;">Uf = 5,4 W/(m².K)</span> Montants latéraux : réf. CR003 + CR005A Montants centraux : réf. CR002 (ext) + CR004 (int)				
0,1	0,09	0,10	0,10	0,11
0,2	0,16	0,17	0,17	0,18
0,3	0,23	0,24	0,24	0,25
0,4	0,30	0,31	0,31	0,32
0,5	0,37	0,38	0,38	0,39
0,6	0,44	0,44	0,45	0,46
0,7	0,51	0,51	0,52	0,53
0,8	0,58	0,58	0,59	0,60
<b>Pour une pose au nu extérieur, ces valeurs sont à diviser par 0,9</b>				
<b>*<math>\alpha</math> : coefficient d'absorption des éléments menuisés vis à vis du rayonnement solaire.</b>				

## D. Conditions de mise en œuvre

Les fenêtres doivent être mises en œuvre en respectant les conditions limites d'emploi, et selon les modalités de la norme NF P 24-203-1/A1 (Réf. DTU 37.1) et de la norme P 24-204 (Réf. DTU 37.2).

Les fenêtres doivent être conçues compte tenu du classement A\*E\*V\* prévu dans le document FD P20-201 (Réf. DTU 36.1/37.1) « Mémento pour les maîtres d'œuvre – Choix des fenêtres et portes extérieures en fonction de leur exposition » et dans des situations pour lesquelles la méthode A de l'essai d'étanchéité à l'eau n'est pas requise. Pour les fenêtres certifiées NF avec un classement à l'eau méthode A, cette limitation est sans objet.

**E. Schémas** Ces schémas sont des exemples non exhaustifs d'un châssis COULISSANT TRADITION RPT.

